



CONSEILS SUR LA PRÉVENTION D'INCENDIES POUR LES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES

Les incendies sont l'un des incidents les plus fréquents dans nos ports. L'administration portuaire et les usagers peuvent contribuer à la prévention des incendies de plusieurs manières.

Sachez quoi faire.

Ayez des procédures d'urgence à jour et les bons contacts pour les services d'incendie locaux et les autres services d'urgence.

Faites des inspections.

Inspectez régulièrement les boîtes et connexions électriques. Contactez la société d'énergie si vous constatez un problème.

Installez des alarmes.

Installez et vérifiez régulièrement les alarmes incendie. Remplacez les piles et suivez les directives de fabrication.

Ayez des extincteurs.

Disposez d'extincteurs ou des pompes à eau, à portée de main. Veillez à leur emplacement, car les éléments peuvent les endommager et nuire à leur fonctionnement.

Ayez de l'affichage adéquat.

Indiquez où se trouve: le point de rassemblement et les zones fumeurs sur la propriété.

Exigez une preuve d'assurance.

Veillez à ce qu'une preuve d'assurance soit fournie lors de la signature de toute entente avec un usager ou un tiers.

FIRE PREVENTION TIPS FOR HARBOUR AUTHORITIES

Fires are one of the most common incidents on our harbours. There are few ways in which the harbour authority and the users can help prevent fires.

Know what to do.

Have an up-to-date emergency procedures and correct contact for local fire department and other emergency services.

Conduct inspections.

Inspect regularly any electrical boxes and connections. Contact the power company if you see any issues.

Install fire alarms.

Install and check fire alarms regularly. Replace batteries and follow manufacturing guidelines.

Have fire extinguishers.

Have fire extinguishers or water pumps readily available. Be mindful of their placement, as the elements may damage them and hinder their functionality.

Install proper signage.

Indicate where the: Muster point and Smoking areas are located on the property.

Require proof of insurance.

Ensure that proof of insurance is provided when signing any agreement with a user or third party.

**Remember: Fire prevention is everyone's responsibility!
N'oubliez pas : La prévention des incendies est la responsabilité de tous!**

**IN CASE OF EMERGENCY CALL /
EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER:** _____